

CHARTRE DES PRATICIENS DE L'ART INFIRMIER BELGE SPECIALISES EN STOMATHERAPIE

Inspirée du code de déontologie des praticiens de l'art infirmier approuvé par l'Union Générale des Infirmier(e)s de Belgique en novembre 2004

INTRODUCTION

Cette charte est un complément au code de déontologie. Elle précise les valeurs et les principes qui doivent guider la pratique de l'infirmière stomathérapeute¹. Elle vise une pratique qui intègre les recommandations internationales notamment celles du WCET (World Council of Entero Stomatherapists).

Parallèlement au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier, ce code spécifique à l'infirmière stomathérapeute comprend des dispositions :

1. particulières
2. sur l'exercice de l'art infirmier
3. sur les relations entre le praticien de l'art infirmier, le bénéficiaire de soins et sa famille
4. sur les relations entre collègues
5. sur les relations avec les autres prestataires de soins
6. sur le rôle de l'infirmière stomathérapeute dans la collectivité

DISPOSITIONS PARTICULIERES

1. L'infirmière stomathérapeute prend en considération les spécificités culturelles philosophique et religieuses des patients.
2. Elle accompagne le patient et /ou ses proches dans le processus de deuil de la perte des fonctions d'évacuation (stomies et incontinence) ainsi que de la modification de l'image corporelle sur base des quatre axes d'intervention : savoir, savoir-faire, savoir-être et savoir devenir.
3. Elle complète et/ou répète les informations données au patient et/ou aux proches, pour permettre un choix éclairé dans les possibilités de traitement, de soins et d'appareillage.

L'EXERCICE DE L'ART INFIRMIER

4. L'infirmière stomathérapeute défend ses droits au statut d'infirmière spécialisée en stomathérapie dûment formée. Du fait de la spécificité de ses domaines d'action elle a le devoir de maintenir ses compétences au plus haut niveau (congrès, recyclages, lectures spécialisées). Elle utilise sa créativité pour développer des méthodes de travail qui répondent aux besoins de la situation (soins, matériel).
5. Elle doit évoluer dans ses compétences techniques mais connaître ses limites. De ce fait, elle peut refuser l'exécution de tout acte qui est en dehors de ses compétences.
6. Elle est une personne ressource et de liaison entre le patient et les autres intervenants de la santé.
7. Elle participe aux essais cliniques pour améliorer la qualité des produits spécifiques à la stomathérapie.
8. Elle fait idéalement partie d'une association professionnelle spécialisée.
9. Elle essaie d'obtenir un poste détaché au sein de l'institution ou du service afin de garantir des conditions optimales de travail.

¹ Le terme Infirmière Stomathérapeute s'applique également aux praticiens masculins.

RELATIONS ENTRE LE PRATICIEN DE L'ART INFIRMIER, LE BENEFICIAIRE DE SOINS ET SA FAMILLE

La manière professionnelle dont elle tient compte des valeurs du patient et de ses proches influence de façon déterminante l'éducation thérapeutique menée avec celui-ci.

10. Les objectifs de soins sont définis en accord avec les besoins et les demandes du patient.
11. Vu l'aspect intime du domaine pris en charge, l'infirmière stomathérapeute est vigilante par rapport au secret professionnel.
12. Elle informe le patient et/ou ses proches des remboursements en vigueur et des droits sociaux inhérents à son état.
13. Elle est impliquée dans le processus d'éducation thérapeutique dès l'annonce de la confection de la stomie. Sur base du savoir, du savoir-faire, du savoir-être et du savoir devenir, elle continue ce processus au rythme du patient jusqu'à l'acquisition de l'autonomie.
14. Elle assure le lien entre le patient et les différents intervenants de la santé et coordonne la prise en charge holistique du patient. Elle veillera aussi à la prévention et à la gestion des complications cutanées péristomiales.
15. Selon le vécu du patient, ses limites et ses ressources ainsi que son contexte socio-culturel, elle aide le patient à assumer son état et à retrouver une qualité de vie optimale.
16. Elle s'assure de la compréhension des informations reçues, répond aux questions du patient et / ou de ses proches et corrige si nécessaire.
17. Elle veille à faire participer le patient lors du repérage du site de la stomie dans la mesure du possible.
18. Le processus éducationnel et de soutien est établi sur base des besoins déterminés avec le patient, et implique toutes les personnes ressources (conjoint, enfants, infirmière à domicile).
19. Elle doit veiller à rester neutre par rapport aux différentes firmes et dispensateurs de produits de soins. Elle doit pouvoir proposer dans l'intérêt du patient un libre choix de produits de marques différentes.

LES RELATIONS ENTRE COLLEGUES

La crédibilité professionnelle de l'infirmière stomathérapeute repose sur sa formation, le maintien de son niveau de compétence et sur la qualité de son expertise.

20. L'infirmière stomathérapeute participe à la formation permanente du personnel soignant selon les modalités propres à l'institution ou aux services. Elle réalise les procédures de soins spécifiques à ses domaines d'action.
21. De part sa formation et son expertise, elle met ses connaissances à disposition de la profession et s'assure que les informations spécifiques soient accessibles à tout le personnel concerné.
22. Elle valorise l'importance du travail de l'équipe soignante.
23. Elle informe le patient de la possibilité d'organiser une continuité dans la prise en charge et évite tout détournement de patientèle.

LES RELATIONS AVEC LES AUTRES PRESTATAIRES DE SOINS

Le comportement éthique et la manière dont l'infirmière stomathérapeute assume ses responsabilités contribuent à renforcer la confiance que les autres prestataires de soins lui accordent.

24. L'infirmière stomathérapeute est un lien privilégié au sein d'une équipe interdisciplinaire et entretient la cohésion entre les différents membres de l'équipe.
25. Elle doit pouvoir faire valoir ses avis dans l'intérêt du patient.

RÔLE DE L'INFIRMIERE STOMATHERAPEUTE DANS LA COLLECTIVITE

26. L'infirmier(ère) stomathérapeute crée des opportunités internes et externes pour faire connaître sa fonction afin que toute personne requérant des soins spécifiques puisse y avoir recours.

Cette charte a été conçue par :

Maria Pia Del Conte, ET

Françoise Fievet, ET

Bernadette Hamoir, ET

Validée par les infirmières stomathérapeutes (ET)

i

ii

ii Octobre 2005